

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 novembre 2012**

Décision n° **B-2012-3674**

commune (s) : Bron

objet : Travaux de désamiantage, de déconstruction sélective, de démolition partielle de bâtiments de l'îlot Caravelle et travaux de traitement des pignons conservés - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 29 octobre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna, Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin, Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Sécheresse, Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

Bureau du 5 novembre 2012**Décision n° B-2012-3674**

commune (s) : Bron

objet : **Travaux de désamiantage, de déconstruction sélective, de démolition partielle de bâtiments de l'îlot Caravelle et travaux de traitement des pignons conservés - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Cette opération s'inscrit dans le projet de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon. Situé au nord de Bron, en limite de Villeurbanne et de Vaulx en Velin, il constitue l'un des sites de copropriétés privées les plus en difficulté de l'agglomération lyonnaise.

5 secteurs opérationnels ont été identifiés pour mener à bien ce projet, dont l'opération d'aménagement Caravelle. Cette opération comprend plusieurs volets associant des interventions sur le bâti et sur les espaces extérieurs tant privés que publics.

Par délibération n° 2012-2707 du 9 janvier 2012, le Conseil de communauté a approuvé le programme des démolitions nécessaires à la réalisation de l'opération de renouvellement urbain Bron-Caravelle.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par la direction de la logistique et des bâtiments.

Un marché de maîtrise d'oeuvre a été conclu avec le groupement Ginger CEBTP/SCE/ASUR Architectes/Mediactif.

Une procédure adaptée a été lancée en application des articles 26 et 28 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à des travaux de désamiantage, de déconstruction sélective, de démolition partielle de bâtiments de l'îlot Caravelle et travaux de traitement des pignons conservés.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 8 octobre 2012, a classé première l'offre, du groupement d'entreprises PERRIER TP/EBM pour un montant de 1 749 994,30 € HT, soit 2 092 993,18 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour des travaux de désamiantage, de déconstruction sélective, de démolition partielle de bâtiments de l'îlot Caravelle à Bron et travaux de traitement des pignons conservés et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises PERRIER TP/EBM pour un montant de 1 749 994,30 € HT, soit 2 092 993,18 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° OP17O0954, le 9 janvier 2012 pour la somme de 5 885 000 € en dépenses et de 1 690 500 € en recettes.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012, 2013 et 2014 - compte 2312 - fonction 824, pour un montant de 2 092 993,18 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2012.